



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-1696>

Département(s) de publication : **89**

Annonce n° **25-1696**

Services

---

### Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-123121

Mis en ligne sur le site [www.boamp.fr](http://www.boamp.fr) le 06/01/2025

### Section 2 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DU GRAND SENONAI

**Type de Numéro national d'indentification :** SIRET

**N° National d'identification :** 24890033400033

**Ville :** SENS

**Code postal :** 89100

**Groupement de commandes :** Non

**Département(s) de publication :** 89

### Section 3 - Identification du marché

**Intitulé du marché :** COLLECTE, ACHEMINEMENT ET TRAITEMENT DES RÉSIDUS DE BALAYAGE DE VOIRIE RÉALISÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND SÉNONAIS

**Code CPV principal - Descripteur principal :** 90610000

**Type de marché :** Services

**Description succincte du marché :** Le marché a pour objet la prise en charge, l'acheminement et le traitement des résidus de balayage de la voirie qui ont pu être aspirés lors des opérations de nettoyage sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais.

**Critères d'attribution :** Se reporter au règlement de consultation

### Section 4 - Attribution du marché

**Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :**

Marché à procédure adaptée passé en vertu de l'article R.2123-1 du Code de la commande publique Accord cadre à bons de commandes mono attributaire en vertu des articles R.2162-2, R.2162-4 à R. 2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la Commande Publique. Marché à prix unitaire-Montant minimum annuel 20 000 euros HT et montant maximum annuel 60 000 euros HT. Le marché a été attribué à COLLECTI SABLE - 1 rue Robert Schumann - 45130 Saint Ay Le détail quantitatif estimatif qui

a servi au jugement du critère prix s'élevait à 41 400 euros TTC. Introduction des recours : - Recours contractuel devant le tribunal administratif compétent par application de l'article L.551-13 et suivants du code de justice administrative dans un délai de 31 jours à compter de la date de publication de l'avis d'attribution du marché. - Recours de pleine juridiction en contestation de validité du contrat devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de la date de publication de l'avis d'attribution du marché. Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessibles par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)  
Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Dijon 22 rue d'Assas BP 61616, 21016, Dijon Téléphone : 03 80 73 91 00 Courriel : [greffe.ta-dijon@juradm.fr](mailto:greffe.ta-dijon@juradm.fr) Adresse internet : <http://www.ta-dijon.juradm.fr> Organe chargé des procédures de médiation : Comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends relatifs aux marchés publics de Lyon DIRECCTE À l'attention du CCIRA de Lyon 3 rue de la Charité, 69268 LYON CEDEX 02 Téléphone : 04 72 77 21 30 Courriel : [ccira.lyon.cijap@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:ccira.lyon.cijap@dgfip.finances.gouv.fr)

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 07/01/2025**